

Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 5 juin 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[André, Eugène \(1836-\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation2 p. (435r, 436v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 5 juin 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/34258>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 juin 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [André, Eugène \(1836-\)](#)

Lieu de destination Laeken, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Godin répond à une lettre d'André du 5 avril au sujet de son compte, après en avoir parlé à madame André lorsqu'elle est venue à Guise. Godin juge que les réflexions d'André manquent de justesse : il lui avait accordé 250 F pour Laeken et non pour Guise ; cette nouvelle rémunération prenait effet à sa prise de fonction à Laeken, aussi ne devait-il pas inscrire 250 F au lieu de 200 F et chercher à imposer cela à Godin. Il lui signale que s'il voulait quitter Laeken pour revenir à Guise, il devrait l'en prévenir. Godin a remarqué qu'André avait inscrit 105 F pour la réparation de la petite voiture et il lui fait observer qu'il doit chaque semaine recueillir son assentiment pour les dépenses principales, afin d'éviter les errements de son prédécesseur. Il l'informe qu'il n'a pas d'opposition à faire sur la briqueterie, lui demande comment marchent les ateliers.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Visite au Familistère](#)

Personnes citées [André \[madame\]](#)

Lieux cités [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom André, Eugène (1836-)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

Biographie Directeur d'usine, né en 1836 à Étain (Meuse). Il prend la suite d'[Alexandre Brullé](#) à la direction de l'usine Godin-Lemaire de Laeken (Belgique) de 1863 à 1875. Il est ensuite l'un des directeurs de l'usine du Familistère de Guise. Simple participant dans l'Association coopérative du capital et du travail, il n'habite pas au Palais social en raison de l'état de santé de son épouse. Eugène François André est signataire d'une « Pétition demandant une sanction à la loi du 21 mars

1884 sur les Syndicats ouvriers, et par cette sanction un remède aux crises du travail ». Il est mentionné comme directeur d'usine lors du décès de sa soeur, Louise-Philippine, à Guise en 1887.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Liau le 5 juin 1663 43^e

Madame Mademoiselle

Le temps fait le 6 ault devant
que vous étes partie quelques réflexions
en ved de votre compte auquel je
veux pas pris le temps de répondre jusqu'à
ce que j'aurai quelques mots que j'ai tellement
écris à mon père que il n'est rien
à faire pour le faire.

Les réflexions sont plus marquées et tout
peut se justifier. Je vous avouant je l'avois
par mois pour aller à la bourse je m'avois
le avis point avoué pour faire. Il est de
la plus simple évidé que les dettes doivent
payer pour ce qu'ils sont. Et par consequent
votre remontrance n'a pas distrait commencer
chez votre enfant sa scolarité. Vous n'avez pas
plus de raison de porter le 250 que le 200
si vous pouvez espérer une largeur de ma
part il fallait l'attendre et non pas me laisser
desfauts remontrer que cet état n'est pas sagable
est vrai mais cest un principe qui doit évidemt
être mis en relief dans une position de confian-
ce comme celle que vous occupiez et qui devrait
être compromis de la obligations quelle des-
raient pas sentir

154

la lettre dont il s'agit semblait au manuscrit
que quelqu'un ayant d'avis qu'il faille le faire
lancer dans un autre endroit que votre
changement de position ne vous fut pas
suffisant et que vous aviez une préférence
marquée pour répondre à ce que vous aviez
questionné il vous faudrait me le dire aussi
à l'avenir pour que je puise conseiller
les choses en conséquence.

La pensée de répondre à vos réflexions
m'est venue à l'esprit de cette manière
peut-être bâtimment dans laquelle préserver
une somme de fraîcheur pour répondre à la
publique nature. cette opinion est-elle bien fait ou
plusieurs en moi avec suffisance pour arriver
cas je vous ferai remarquer lorsque j'aurai
eu l'air de vous dire chaque semaine les deux
 principaux ausquelles vous avez voyagé obligé
afin qu'elles aient au moins mon attention
abord que d'ores au contraire il n'y ait d'autre
de ce pas tomber dans le arrangement que je
vous ai des le début ^{signé} au sujet de votre
précédent, arrangement dans lequel nous n'aurons
plus nothing.

Il sera point d'opposition à faire au sujet
de la brigandinerie

comment marchent les affaires et comment empêcher
que des ouvriers si l'état des affaires continue je ne
sois pas à propos d'empêcher que vous fassiez voter
une loi sur leur perfection dans cette

Godeau